

Affaire suivie par :
Bruno Dupont
Tél : 04 72 80 67 00
Mél : ce.ia69-sg@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

**COMITE D'HYGIENE, DE
SECURITE ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL DEPARTEMENTAL
(CHSCTD)**

Séance du 18 janvier 2022

Lieu de la réunion : salle 516 DSDEN

Début de la séance : 14h00

Fin de la séance : 16h00

Représentants de l'administration :

- Monsieur Philippe Carrière, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône (IA-DASEN), **président**
- Monsieur Bruno DUPONT, secrétaire général de la DSDEN du Rhône

Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- Monsieur Benjamin GRANDENER (FSU)
- Madame Nadège PAGLIAROLI (FSU)
- Madame Isabelle Cert (UNSA)
- Monsieur Marc Larçon (FO)

Membres suppléants :

- Madame Jane Urbani (FO)
- Madame Sabrina Taiana (FSU)
- Monsieur Fabien Grenouillet (FSU)

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur David MULLER, inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Rhône
- Madame Aline Vo-Quang, inspectrice d'académie-directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Rhône
- Madame Bernadette Gérard, conseillère de prévention académique
- Monsieur Pascal Perrier, ISST
- Dominique Delorme, médecin du travail
- Madame Pamela Allain, infirmière de prévention

ORDRE DU JOUR

- Fonctionnement des écoles et établissements scolaires du Rhône en période de circulation du Covid-19 ;
- Questions diverses.

Après avoir vérifié que le quorum requis est atteint, le président ouvre la séance.

Il présente la situation des classes fermées dans le département qui augmentent malgré la volonté de les conserver ouvertes en n'éloignant de l'enseignement présentiel que les élèves testés positifs.

Il informe de l'imminence de la livraison de masques chirurgicaux et FFP2 dans les circonscriptions conformément aux annonces du premier ministre du 13 janvier.

F.O. et l'UNSA souhaitent connaître le calendrier précis de livraison des masques.

Il précise que les livraisons auront lieu entre le 20 et le 28 janvier avec un réassort de masques chirurgicaux déjà prévu en février.

F.O. s'enquiert de la disponibilité d'autotests.

Le DASEN répond que le stock académique est en forte attrition et que l'administration centrale ne propose pas de réassortiment en ce moment.

La FSU insiste sur l'intérêt des autotests qui permettent de rapidement rassurer en école et d'ainsi mieux faire fonctionner le service public d'éducation.

Le DASEN dit comprendre l'intérêt pratique mais insiste sur le fait qu'il n'y a pas de livraison massive prévue dans l'académie et qu'il ne peut tenir un autre discours.

Il invite les organisations syndicales à lire leur déclaration préalable.

Le syndicat FO communique une déclaration liminaire.

Le syndicat FSU communique une déclaration liminaire.

Le syndicat UNSA communique une déclaration liminaire.

Le président revient sur la consommation des moyens délégués par l'administration centrale pour contribuer à prendre en charge la gestion de la crise sanitaire. A la fin de la semaine, une vingtaine de renforts pour les circonscriptions et les écoles auront été recrutés avec l'aide des inspecteurs, des directeurs d'écoles et des élus locaux qui, bien souvent, signalent à l'administration rectorale qu'elle peut et doit recruter.

Le recrutement de personnels contractuels enseignants est également en cours. Une petite dizaine de jeunes retraités devrait pouvoir reprendre un service à court terme.

Le 4 février, nous organisons avec Pôle Emploi une présentation du métier d'enseignant dans le premier degré pour un groupe de plusieurs dizaines de chercheurs d'emplois sélectionnés par l'agence avec un bac+2 pour essayer d'élargir notre vivier de contractuels.

Pour les aménagements des examens, il indique que la DEC serait un meilleur interlocuteur mais qu'à ce stade, il faut attendre les arbitrages ministériels.

La FSU demande si la DSDEN a recruté des contractuels qui étaient par ailleurs inscrits sur liste complémentaire du CRPE et que nous pourrions recruter comme titulaires ?

Le DASEN répond négativement a priori mais précise que les services sont en train de vérifier.

FO s'interroge sur le nombre d'ASA enseignant pour garde d'enfants.

Le DASEN répond que le département en compte environ une quarantaine et propose d'aborder les points à l'ordre du jour.

Le médecin du travail explique que les maladies professionnelles sont recensées dans un tableau officielle. Les maladies psychiques peuvent être également reconnues mais c'est plus compliqué.

Le secrétaire général précise que le formulaire utilisé est de conception nationale et peut être utilisé pour signaler des maladies psychiques.

La FSU déplore que ce type de maladie professionnelle ne soit pas davantage envisagée par l'administration en première intention et craint que les agents ne se censurent.

Question de la FSU : au regard des besoins exprimés dans les fiches, pouvez-vous nous indiquer si des moyens supplémentaires d'AESH pourront être déployés en janvier ? Avez-vous des informations sur les moyens supplémentaires en SESSAD, IME et ITEP pour la rentrée ?

Le DASEN indique que les moyens seront annoncés dans les instances de concertation de la carte scolaire qui vont se réunir prochainement. Il constate que les EMAS fonctionnent plutôt bien et que la problématique de l'accompagnement des élèves en situation de handicap est davantage centrée sur la rareté de la ressource humaine que sur un besoin en postes supplémentaires.

Il rappelle qu'il faudrait que les jeunes adultes qui occupent des places en IME trouvent une solution adaptée pour permettre l'accueil de jeunes notifiés en âge de fréquenter l'IME. Il estime qu'une coopération entre les acteurs est nécessaire pour optimiser les prises en charge.

F.O. se demande si l'enveloppe AESH est intégralement consommée, si elle va être abondée et s'il y a des recrutements à venir

Le DASEN revient sur la quasi-impossibilité technique de saturer en permanence l'enveloppe de moyens du fait du grand nombre de démissions et sur la difficulté à mobiliser une ressource humaine suffisante qui est au cœur de la difficulté.

Question de la FSU : Face à la multiplication des fiches, quelles mesures d'aide aux directions d'école ou de soulagement des autres tâches sont prévues ?

Le DASEN rappelle qu'il a autorisé les directeurs à s'exonérer des animations pédagogiques si nécessaire pour assurer la gestion de leur école et que des moyens administratifs dédiés permettent le recrutement de renforts administratifs au bénéfice des circonscriptions et des écoles. Il rappelle que l'accueil des élèves en présentiel est notre objectif.

La FSU remarque qu'il est compliqué de faire des réunions d'école avec un taux d'absentéisme aux alentours de 14%. Un délai pour la rédaction des projets d'école serait souhaitable. En outre, le report des animations pédagogiques en raison des contraintes de la crise sanitaire risque de créer un engorgement en fin d'année.

Le DASEN indique qu'il entend ces remarques mais souhaite avoir davantage d'éléments de contexte pour décider d'accorder un report pour la rédaction des projets d'école ou d'exempter certains d'animations pédagogiques.

La FSU commente que les bonnes décisions sont celles qui sont prises dans la bonne temporalité et qu'attendre plus tard dans l'année pour statuer n'est pas nécessairement la meilleure solution.

Le DASEN indique entendre l'objection mais souhaite se donner le temps pour éviter les éventuels changements de cap qui énervent logiquement les acteurs.

La FSU souhaite connaître la règle applicable aux fermetures de classe en raison du nombre d'élèves contaminés ?

Le DASEN rappelle les prescriptions figurant dans la FAQ. La fermeture de classe résulte d'une analyse au cas par cas entre l'éducation nationale, notamment les médecins scolaires et l'ARS.

La FSU s'interroge sur l'inexistence d'un seuil clair qui encourage les écoles à s'auto-limiter pour fermer. Définir une norme claire serait une amélioration.

Le DASEN s'étonne qu'on puisse parler d'auto-limitation devant le nombre de classes fermées. Le dispositif semble compris et fonctionner et il n'y a pas lieu de s'auto-limiter.

Il informe l'instance que la brigade d'assistants d'éducation dédiée au remplacement des équipes vie scolaire massivement touchées par le covid va être reconstituée.

F.O. indique que le masque est souvent mal porté par les élèves et qu'il faudrait renforcer les équipes vie scolaire pour faire appliquer les règles.

Le DASEN pense que le port du masque est le problème de toute la communauté éducative et non simplement du service de vie scolaire.

Une question porte sur la désinfection des locaux que le DASEN estime globalement bien faite par les collectivités dans la mesure des personnels disponibles par temps de fortes contaminations par le covid. Les collectivités sont au moins aussi concernées que l'éducation nationale par un taux d'absentéisme élevé en raison de la pandémie.

La question suivante porte sur la nécessaire protection des personnels trop fréquemment agressés.

Le DASEN reconnaît que les agressions de nos agents par des usagers augmentent et que cette question devient un vrai problème de société. Un travail en étroite collaboration avec le préfet et le procureur de la République est en cours et mobilise largement les services. C'est souvent la constitution de la preuve qui s'avère difficile mais il est important de porter plainte systématiquement pour que la police puisse agir.

La FSU estime que les propos du DASEN sont corroborés par l'augmentation des signalements dans le registre SST. L'appui des IEN aux directions d'école doit être systématique et se manifester par des convocations de familles dans un tiers lieu en présence de l'IEN. Pour les cas les plus graves, la convention tripartite doit s'appliquer.

Le DASEN indique que, dans certaines communes, les parents au comportement inapproprié sont reçus par le maire. Il observe que la chaîne pénale a montré à plusieurs reprises son efficacité dans notre département et précise qu'une expérimentation devrait commencer en mars prochain, la convention qui l'encadre étant signée.

Enfin, le DASEN donne son accord pour que la prochaine visite du CHSCT ait lieu au collège de Grigny et il présente les nouvelles modalités départementales d'attribution des temps partiels.

Fait à Lyon le 21 mars 2022.

L'Inspecteur d'académie –directeur
académique
des services de l'éducation nationale,

signé

Philippe Carrière

Le secrétaire du CHSCTD,

signé

Benjamin Grandener